



ODD 4 Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

MÉTADONNÉES

Cible 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris, les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

4.5.3 Existence de mécanismes de financement pour réaffecter les ressources éducatives aux populations défavorisées

Définition

Premièrement, les mécanismes globaux de financement de l'éducation font référence aux mécanismes d'allocation de ressources du niveau central vers les niveaux inférieurs de gouvernement, principalement pour couvrir les salaires et les besoins opérationnels. Généralement, le budget est alloué par le centre aux gouvernements locaux en fonction de la population d'âge scolaire et d'un coût unitaire par élève. Pour promouvoir l'équité, les allocations peuvent être ajustées en tenant compte de facteurs tels que la pauvreté et l'emplacement. Dans les systèmes plus centralisés, le budget peut être organisé selon des postes budgétaires, dont certains peuvent spécifiquement répondre aux besoins éducatifs des groupes défavorisés.

Deuxièmement, même si les écoles peuvent être touchées directement par le premier mécanisme, certains pays fournissent des ressources supplémentaires aux écoles à des fins de développement. Certains de ces programmes tentent également de compenser les écoles situées dans une zone défavorisée et/ou ayant des élèves défavorisés. Il s'agit généralement de subventions globales, en plus des subventions par capitation, et peuvent fournir de l'argent ou couvrir des types de dépenses spécifiques (par exemple, achats d'équipement, formation des enseignants).

Troisièmement, le ministère de l'Éducation peut diriger des politiques et des programmes fournissant des ressources aux élèves défavorisés et à leurs familles. Il peut s'agir d'exonérations de frais de scolarité, ou sous forme d'argent (par exemple, des bourses, bien que de nombreux programmes de ce type soient fondés sur le mérite et non sur l'équité), ou en nature (par exemple, des programmes de repas scolaires ciblés).

Quatrièmement, les ministères de la protection sociale mènent des politiques et des programmes qui fournissent de l'argent aux étudiants et aux familles défavorisés pour les aider à améliorer leurs opportunités d'éducation. Leurs mécanismes de ciblage ont tendance à être bien articulés et régulièrement évalués.

4.5.3 Existence de mécanismes de financement pour réaffecter les ressources éducatives aux populations défavorisées



Trois dimensions évaluent dans quelle mesure ces quatre mécanismes réaffectent les ressources :

- **exhaustivité** : existe-t-il une politique et quelle est l'étendue de ses critères pour cibler les groupes défavorisés ?
- **couverture** : Quelle est la proportion d'écoles, d'élèves et/ou de ménages touchés par la politique ou le programme principal ?
- **volume** : Quelle est la part des dépenses publiques totales d'éducation allouée à la politique ou au programme principal ou quelle est la taille du transfert moyen au titre de cette politique ou de ce programme, exprimée dans une mesure relative (par exemple, pourcentage du PIB ou revenu des ménages par habitant) ?

Lorsqu'il y avait plus d'un programme, le plus important a été analysé.

Objectif : Cet indicateur vise à examiner les efforts déployés par les pays pour réduire les disparités en matière d'éducation. Un large éventail de politiques contribue à l'équité ; cet indicateur se concentre sur le sous-ensemble des politiques de financement et leurs programmes respectifs. Son objectif est formateur : susciter l'intérêt pour collecter davantage d'informations sur cette question importante et aider les pays à concevoir de meilleures politiques à l'avenir.

Données requises : Documents politiques provenant de sources nationales et internationales.

Sources de données : les informations ont été collectées par l'équipe du Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEMR) à partir de sources nationales, telles que les déclarations budgétaires, les comptes, les plans sectoriels de l'éducation et les rapports des gouvernements nationaux et les rapports des organisations internationales.

Méthode d'estimation : L'indicateur est binaire (Non/Oui). Un système éducatif est classé comme « axé sur l'équité (c'est-à-dire oui) » si au moins cinq scores moyens ou élevés ont été attribués dans les huit catégories décrites dans le tableau 1.

Désagrégation : Aucune

Limites : Il existe trois limitations principales :

1. Les informations peuvent ne pas être à jour ou rapportées avec précision ;
2. Rien ne prouve que les seuils empiriques utilisés pour distinguer les niveaux d'efforts soient associés à l'efficacité de la promotion de l'équité. Même s'ils reposent sur de bonnes bases, certaines politiques et programmes ne réduisent pas nécessairement les disparités en matière d'éducation ;
3. L'exhaustivité de la notation, la couverture et le volume de l'intention politique sont nécessaires mais pas suffisants. Des informations contextuelles complémentaires sont nécessaires, par exemple le degré de décentralisation ; structure budgétaire; cofinancement avec d'autres ministères ; dépendance et durabilité des donateurs ; des faiblesses administratives ou des défauts de conception qui compromettent la mise en œuvre des politiques et des programmes.

4.5.3 Existence de mécanismes de financement pour réaffecter les ressources éducatives aux populations défavorisées



Tableau 1. Critères utilisés pour classer l'accent mis sur les capitaux propres dans les politiques et programmes de financement

	Dimension	Faible	Moyen	Haut
1. Mécanisme global de financement de l'éducation	Couverture Part de la population d'âge scolaire	<30%	30 à 70 %	≥70%
	Volume Part des dépenses publiques totales d'éducation	<25%	25 à 50 %	≥50%
2. Ressources pour les écoles / 3. Ressources pour les étudiants (éducation)	Couverture Part de la population d'âge scolaire	<2% ou >50%	2 à 10 % ou 25 à 50 %	10 à 25 %
	Volume Part des dépenses publiques totales d'éducation	<2%	2 à 10 %	≥10%
	Part des dépenses publiques totales	<0,3%	0,3 à 1,5 %	≥1,5%
	Part du PIB	<0,1%	0,1 à 0,4 %	≥0,4%
	Si les informations ne sont pas disponibles	Enseignement non obligatoire	Une partie seulement de la scolarité obligatoire	Tous les niveaux de scolarité obligatoire
4. Ressources pour les étudiants (sociales)	Couverture Part de la population d'âge scolaire	<5%	5 à 15 %	≥15%
	Part de la population totale	<2%	2 à 8 %	≥8%
	Volume Part des dépenses publiques totales	<0,5%	0,5 à 1 %	≥1%
	Part du PIB	<0,01%	0,01 à 0,1 %	≥0,1%
	Si les informations ne sont pas disponibles	Tout autre programme	Allocation pour enfants ou programme d'aide sociale pour les familles avec des enfants d'âge scolaire	Programme de transferts monétaires conditionnels

Source : équipe du Rapport GEM.